85

# La lettre de l'Union 44

*Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique*
*2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES*
**Tél : 02-49-10-67-01** **Courriel : union44dden@sfr.fr**
**06 35 57 86 52**
**https://dden-44.jimdo.com**

ACTUALITÉ

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION 44 DES DDEN

## SAMEDI 18 MARS 2023

### Salle de l'Odyssée, Bois Cesbron à Orvault

### Accueil des 8 heures 30, début des travaux 9 heures

Déroulé prévisionnel de la matinée:

**1ère partie : de 9 h à 10 h30**

Interventions :
Monsieur Gabriel BOIVEAU, Responsable de secteur
Monsieur le Maire d'Orvault,
Monsieur Vincent DANIS, Vice Président Éducation et Politique éducative du Conseil Départemental.
Madame LIBOT, Présidente Union DDEN44, Madame Mariannick PAULAY, secrétaire
Monsieur Gabriel BOIVEAU, trésorier

– Rapport moral et d'activité : discussion et vote
– Rapport financier : discussion et vote
– Élection des Administrateurs

**2e partie : de 10h 30 à 11h 15**

Intervention :
Monsieur Eddy KHALDI, Président de la Fédération DDEN
Échanges avec les participants

**3e partie : de 11h 15 à 12h**

Intervention de Madame la Directrice d'Académie (ou son représentant)
Échanges avec les participants

**CE DÉROULÉ PEUT ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DE L'EMPLOI DU TEMPS DES INTERVENANTS**

Vin d'honneur offert par l'Union DDEN44

**REPAS CONVIVIAL**
**Inscriptions page 2**

SOMMAIRE

*P.1 et 2 Invitation A.G.*
*P.3 Edito*
*P.4 à 9 Rapport moral et d'activité*
*P.10 et 11 Actualité*
*P.12, 13, 14 De tout un peu*
*P.15 CDAL : privé public , tabou politique*

Supplément C.D.A.L. :

Mixité sociale

dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé.

# ACTUALITÉ

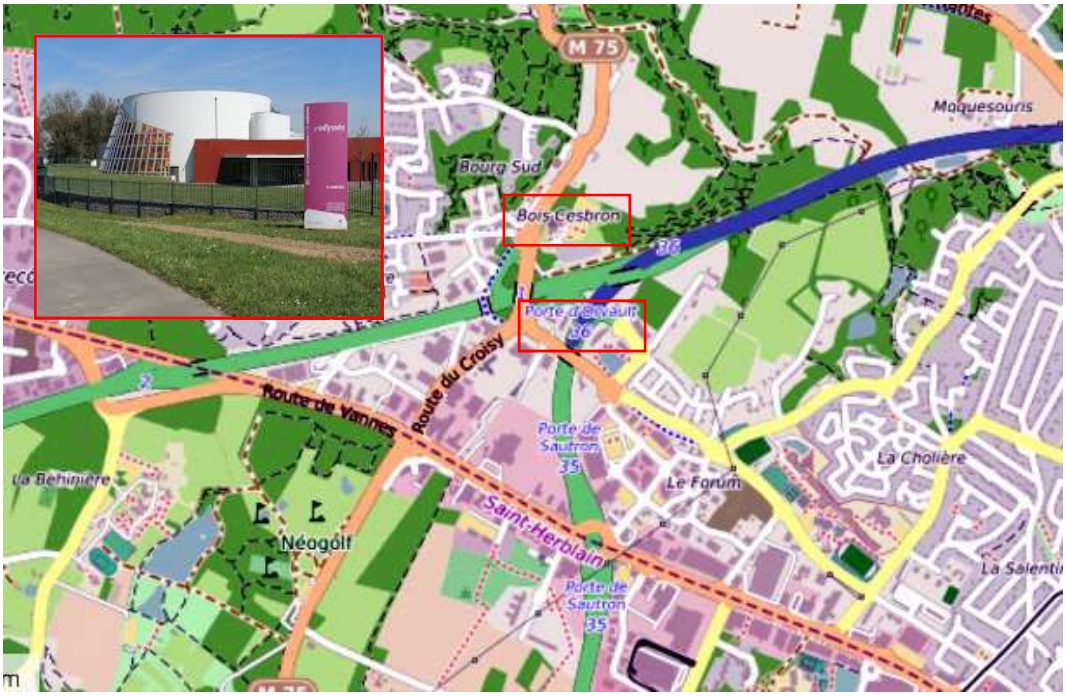


Si vous désirez participer au repas sur place
RENVOYER LE COUPON CI-DESSOUS
**AVANT LE : 3 mars 2023 à**
**Gabriel BOIVEAU**
**6, Chemin de la Provotière**
**44700. ORVAULT**
**Si besoin, téléphoner à Gabriel BOIVEAU : 06 82 49 92 39**
(laisser un message en cas d'absence)

**INSCRIPTION AU REPAS DU 18 MARS 2023**

NOM et Prénom :.....
Nombre de convives :.....
Montant : 22 € x .....=.....€

CHÈQUE JOINT À L'ORDRE DE : UNION-44 DDEN
envoyer à : Gabriel BOIVEAU
6, Chemin de la Provotière. 44700. ORVAULT

**AVANT LE 3 MARS 2023**

# ÉDITORIAL

Après trois années de crise sanitaire, nous avons progressivement repris le rythme de nos activités, comme en atteste le rapport ci-joint, qui sera présenté lors de notre assemblée générale d'Orvault, le 18 mars 2023.

Nous vous invitons à y venir nombreux (ses).

L'École évolue dans une société de plus en plus complexe : il devient difficile de comprendre les influences qu'elle subit. Ainsi nous essayons de vous donner le plus d'informations possibles, avec la Lettre de l'Union, et en collaboration avec nos partenaires du CDAL.(Comité Départemental d'Action Laïque)

Nos publications semblent appréciées. N'hésitez pas à faire connaître et à diffuser largement la Lettre de L'union autour de vous : enseignants, parents d'élèves, militants laïques...
Cela nous aidera à recruter de nouveaux DDEN. Il le faut, car certains secteurs du département en sont encore dépourvus, et il est nécessaire d'assurer le renouvellement.

Bon courage à toutes et à tous .

Michèle Libot

# RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

À l'automne dernier, l'Association de Maires de France a mis l'École au centre de son congrès annuel, avec la présence dans les débats du président de notre Fédération. Elle fait état des attentes de plus en plus fortes à leur égard.

Nous le constatons aussi : les Français ont de plus en plus d'exigences et toutes les Institutions, dont l'École, doivent y répondre…

Mais notre société, que l'on dit en crise (et ce terme englobe les différentes crises qui se font jour) tel philosophe la dit « fiévreuse », tel autre « fragile ».

De plus, la radicalité, la violence qui caractérisent fréquemment le comportement des personnes et des groupes, amplifiée par les médias et les réseaux sociaux, accroissent le climat anxiogène dans lequel nous baignons. C'est dans ce contexte que fonctionne l'École. Dans cette société où « l'idéal d'un individu, c'est lui-même », disait récemment un essayiste de renom, chacun croit avoir le droit de choisir, sans tenir compte des impératifs et des normes établis.

Alors, l'École est-elle malade ? Ou est-elle à l'image de la société ?

**LAÏCITÉ :** Deux questions la concernant ont ressurgi en 2022 :

Les signes religieux à l'École **:**

Sous la pression des islamistes, on a voulu introduire à l'École des vêtements attachés à la religion. Les règles ont été rappelées par le ministère, même si certains attendaient une réaction plus « musclée ». La vigilance doit rester de mise et aucune tolérance autorisée. La formation des enseignants à la laïcité, en cours, doit être sérieuse et doit porter sur les sujets de fond…

Pour nous, la question de la laïcité à l'école est le principe fondamental du vivre ensemble dans la République.

Il nous faut rappeler inlassablement que la laïcité est un vieux principe de liberté, de cohabitation pacifique de tous les citoyens de différentes confessions et de toutes les formes de non-croyances, et non une arme contre les musulmans...

L'Indice de position sociale de chaque établissement, public et privé en France

Sa publication a été enfin faite. Nous l'attendions depuis plus de 5 ans…

On constate officiellement une situation que nous dénonçons depuis longtemps au sein du CNAL : la proportion d'élèves issus de milieux favorisés ou très favorisés est beaucoup plus importante dans l'enseignement privé, notamment dans les collèges. C'est patent dans notre département, surtout dans les secteurs urbains.

Le ministre affirme vouloir instaurer plus de « mixité scolaire ». Nous le souhaitons aussi ; mais on n'y arrivera pas sans mettre sur la table le thème du financement de l'enseignement privé !

Celui-ci est un tabou, notamment depuis 1984, et l' « enterrement » de la création d'un grand service public, pourtant promis. Nous rappellerons nos exigences, avec assiduité, celles du serment de Vincennes, formulées…il y a plus de 60 ans.

Pour nous, la ségrégation scolaire et le séparatisme doivent cesser. L'entre-soi et les privilèges de certaines classes sociales ne doivent pas perdurer. Il y va du devenir de notre société.

Au sujet des effectifs, de l'École au Lycée, en Loire Atlantique, nous constatons une certaine stabilité, et la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement public reste largement majoritaire, notamment dans le Premier Degré, avec près de 67% des élèves. **Continuons de travailler à la valorisation de l'enseignement public (voir appel aux laïques).**

## LES PROJETS MINISTÉRIELS POUR L'ÉCOLE

Durant l'année 2022, année éminemment électorale, avec les présidentielles et les législatives, il n'y a eu aucun débat sur l'école et malgré cela de nouvelles directives sont à mettre en application. Les enseignants regrettent l'accumulation des consignes à chaque rentrée scolaire ou changement de ministre et réclament un peu de stabilité.

Les consignes gouvernementales

Fin août, le président annonce un « *fonds d'innovation pédagogique* » de 500M d'euros, pour satisfaire les « *besoins du marché* »

> En faisant du chef d'établissement, un recruteur, sur le modèle privé
> En transformant la voie professionnelle
> En revalorisant les salaires des enseignants, en particulier les débutants
> En assortissant les augmentations de rémunération de nouvelles missions :

- l'aide aux devoirs
- le tutorat de nouveaux enseignants
- les heures supplémentaires en cas d'absence d'un collègue.

Les enseignants n'ont pas attendu les directives du ministre pour mettre en œuvre les missions citées ci-dessus.

Tout au long du premier trimestre de l'année scolaire, le ministre précise son objectif : « *donner plus de liberté d'innovation aux équipes et créer, dans chaque territoire, une dynamique autour de l'École associant les parties prenantes* »

Et, en décembre, l'Élysée met en avant le chiffre de 10 000 établissements qui sont intéressés par la démarche de « projet ». En tout cas, en Loire Atlantique, l'enthousiasme ne semble pas de mise...

Et nombreux sont ceux qui, comme nous, s'inquiètent que la méthode prônée fragilise le caractère national de l'Éducation.

Nous restons très vigilants sur ce point.

Carrière et revalorisation des enseignants

Le salaire des enseignants français est inférieur à la plupart des autres pays de l'OCDE et le métier manque d'attractivité.

Le ministre a annoncé un salaire de 2000 euros pour les professeurs débutants dès l'an prochain ; assez peu de précision pour les autres ayant plus d'ancienneté, si ce n'est la revalorisation du point d'indice.

635 millions d'euros sont alloués dans le budget 2023 à des augmentations de salaire sans contrepartie, et une somme a été provisionnée pour la rémunération de ces *« nouvelles missions ».*

## LA SITUATION DE L'ÉCOLE EN LOIRE ATLANTIQUE

La situation locale après la rentrée 2022

* Les effectifs sur le département

On a enregistré une baisse de 649 élèves à la rentrée dans les écoles (baisse de la natalité).

*Malgré cette baisse le ministère de l'Éducation Nationale a accordé 26 postes avec quatre objectifs :*

- poursuivre la limitation des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves sur tout le territoire
- poursuivre les dédoublements en GS en éducation prioritaire
- poursuivre l'amélioration du taux d'encadrement au primaire
- porter une attention particulière aux écoles rurales

Aux modalités précédentes s'ajoutent :

- une attention particulière aux écoles en contrat local d'accompagnement (CLA)
- une attention aux écoles avec ULIS
- la poursuite de la création d'ULIS
- l'amélioration des décharges des directeurs

Les dédoublements des classes REP et le plafonnement du nombre d'élèves ont été globalement appliqués.

L'école inclusive

Ce thème a fait l'objet de notre Assemblée générale de l'an dernier. Nous avons pu voir que des progrès ont été faits, mais le compte n'y est pas.

Malgré une progression de l'accueil des enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques particuliers (81% des élèves sont scolarisés actuellement contre 73% en 2020), des enfants sont toujours en attente de place en établissement médico-social ou en classe ULIS.

La formation, les conditions de travail et les salaires des AESH restent à améliorer,

pour rendre ce métier plus attractif.

## ACTIVITÉS DE L'UNION

**Instances statutaires :**

Les réunions de bureau (3 séances) et du Conseil d'administration (4 séances) se sont déroulées au rythme habituel.

**Le recrutement :**

Dix nouveaux DDEN sont venus grossir les rangs de l'Union : il est nécessaire de renforcer les effectifs pour permettre d'accroître la reconnaissance et donc l'influence de l'Union-DDEN44 .

**L'enquête école rurale :**

L'Union a décidé de se saisir de la situation dans les écoles de certaines communes rurales (jusqu'à 2000 habitants),

Dans cette optique un questionnaire a été réalisé et distribué dans les secteurs : l'exploitation des résultats se fera sur l'année 2023.

**Formations pour aider :**

- Proposition d'une formation pour aider les nouveaux DDEN à comprendre la fonction.

- Suite à la formation « Gérer les situations conflictuelles » 3 fiches techniques ont été rédigées et distribuées sur chaque secteur.

- Collaboration avec 2 villes (Saint Herblain et Nantes) pour la présentation de notre mission aux parents élus des conseils d'écoles.

**Le partenariat :**

Les contacts ont été maintenus avec les organisations partenaires.

Des réunions au Conseil Départemental d'Action Laïque (CDAL) se sont tenus régulièrement en présentiel. Les DDEN y sont toujours présents et actifs.

Le CDAL continue d'agir pour accroître le rayonnement de l'enseignement public : récemment « l'Appel aux Laïques » pour prévenir l'érosion des effectifs dans certains secteurs.

Au sein du CDAL, nous restons vigilants sur le thème de la laïcité.

Le partenariat avec l'Association Départementale des JMFrance a été particulièrement riche en 2022 avec l'organisation de 20 concerts qui ont rassemblé près de 5000 enfants de la Petite Section de maternelle à la 4e de collège.

**Congrès :**

Nous avons participé au congrès national 2022 (en visio) qui s'est tenu à Paris (Kremlin-Bicêtre) au cours duquel ont été validées :

- la modification des statuts

- la motion « De la nécessité des DDEN dans les écoles »

---

# RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

Dans tous les secteurs de notre société, on a pris l'habitude de donner une place (trop importante sans doute) aux chiffres et aux données... Ce rapport n'échappe pas à la règle...
Ainsi est-il utile de le terminer par quelques considérations sur l'École, cette institution qui nous est chère ?
Tout récemment, certains commentateurs ont parlé à son sujet d'un «monde traversé par les peurs ». Nous ne pouvons partager ce jugement, du reste injuste.

Certes la violence, depuis quelques années, a fait irruption à l'École... Certes, elle a dû traverser une série d'épreuves, avec la vague d'attentats de 2015 ; les confinements, la mort de Samuel PATY... Certes l'École ne peut répondre seule à la menace islamiste, notamment dans le second degré...

**Malgré cela, l'École tient, et elle tient bon, grâce à tous les acteurs, au premier chef les enseignants, qui doivent être soutenus dans leur tâche difficile, au quotidien...**
Ils aspirent à pouvoir travailler sereinement et à être mieux formés. Et nous prenons acte du plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République qui est en cours. Il répond à un besoin, dans un domaine aussi essentiel à nos yeux. Nous souhaitons qu'il se poursuive efficacement.

Et puis, comme le rappelle opportunément tel historien, dans un ouvrage récent, « l'institution scolaire est sans doute la dernière qui met face à face, ou côte à côte, des centaines de milliers d'enseignants, catégorie sociale au capital culturel plutôt élevé, et tous les enfants, notamment ceux des classes populaires. »
**Il ne faut pas tout demander à l'École.** Ce qu'elle peut et doit faire , c'est bien placer le savoir au centre de son dispositif, et tenir bon sur le plan laïque et du respect de la liberté de conscience. Oui, l'École de la République est un espace laïque, où chacun doit mettre ses convictions religieuses de côté...

Pour ce faire, on peut compter sur les DDEN ...

RAPPORT FINANCIER

## BILAN SIMPLIFIÉ AU 31/12/2022

| PRODUITS | | | | CHARGES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 74 | Subventions d'exploitation* | 7818 € | | 6064 | Achats de fournitures | 317,33 € |
| 75 | Cotisations perçues (183) | 4939 € | | 6155 | Entretien sur biens mobiliers | 801,60 € |
| 758 | Produits divers de gestion courante | 1273,34 € | | 6156 | Charges locatives | 6496,32 € |
| 7581 | Autres produits divers de gestion courante | 27 € | | 6161 | Assurances | 402,83 € |
| 7582 | Recette exercice antérieur | 1568,51 € | | 6181 | Diverses charges | 3022,20 € |
| 7682 | CE – intérêts financiers | 139,71 € | | 6226 | Partenariat JMF | 500 € |
| | | | | 6251 | Frais de déplacements | 68,50 € |
| | | | | 6257 | Frais de réception | 1553,44 € |
| | | | | 6263 | Frais Poste | 148,56 € |
| | | | | 6278 | Frais internet | 837,64 € |
| | | | | 6281 | Cotisations à la Fédération<br>Abonnements Le Délégué | 1900 €<br>1900 € |
| Total des produits | | **15 765,56 €** | | Total des charges | | **17 948,42 €** |

* des problèmes de fonctionnement internes à l'Union n'ont pas permis d'envoyer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental dans les délais impartis ; l'Union des DDEN de Loire Atlantique n'a pas, de ce fait, reçu la subvention de fonctionnement pour 2022

### TRESORERIE au 31.12.2022

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Banque Postale | 9 817,62 € | | Trésorerie au 31.12.2021 | **22 301,13 €** |
| Caisse d'Epargne | 10 300,65 € | | **Résultat de l'année 2022** | **- 2182,86 €** |
| **Total de l'actif** | **20 118,27 €** | | **Total du passif** | **20 118,27 €** |

### TRESORERIE au 31.12.2022

## BUDGET PREVISIONNEL 2023

| PRODUITS | | | | CHARGES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 74 | Subvention d'exploitation | 11 000 € | | 6064 | Achats de fournitures | 500 € |
| 75 | Cotisations perçues | 5 000 € | | 6155 | Entretien sur biens mobiliers | 1 000 € |
| 758 | Produits divers de gestion courante* | 1 000 € | | 6156 | Charges locatives | 7 000 € |
| 7682 | Produits financiers | 150 € | | 6161 | Assurances | 420 € |
| | | | | 6181 | Partenariat JMF | 500 € |
| | | | | 6251 | Déplacements | 200 € |
| | | | | 6253 | Formation des délégués | 1 400 € |
| | | | | 6257 | Frais de réception | 1 300 € |
| | | | | 6263 | Frais Poste | 150 € |
| | | | | 6278 | Frais internet | 680 € |
| | | | | 6281 | Cotisations à la Fédération<br>Abonnements Le Délégué | 2 000 €<br>2 000 € |
| Total des produits | | **17 150 €** | | Total des charges | | **17 150 €** |

ACTUALITÉ

## EFFECTIFS SCOLARISÉS
## Résultats de l'enquête lourde R2022 (novembre 2022)

### Premier Degré

Pour l'Académie de Nantes, la baisse des effectifs est moins forte que les deux années précédentes.
**Public :** moins 2587 élèves dont 1050 en maternelle
**Privé :** moins 1190 élèves dont 600 en maternelle
Part du privé : 35,11%

Pour la Loire Atlantique
**Public :** moins 649 élèves dont 400 en maternelle
**Privé :** moins 434 élèves dont 157 en maternelle
Part du privé : 33,52% Près de 67% pour le public

### Second Degré

***Collèges :***
Pour l'Académie, - dans le public : moins 339 élèves
- dans le privé : + 169 élèves
Pour la Loire Atlantique : Part du privé : 40,54%
+ 106 élèves pour le public
+ 21 pour le privé
La baisse des effectifs dans le public constatée en 2021 ne s'est pas reproduite.

***Lycées :***
Pour l'Académie, - moins de 863 élèves pour le public
- moins de 151 pour le privé
Pour la Loire Atlantique : + 146 élèves pour le public
+ 129 élèves pour le privé
Diminution des effectifs dans les classes post-bac

***Lycées Pro* :** part du privé : 37,32 %

## Le collège : un élève de 6ème sur 5 en difficulté

Ce n'est pas nouveau. Le ministre Blanquer n'en avait cure... Nous avons expliqué les causes de cette situation, à nos yeux, dans un précédent article de la Lettre.

Le ministre actuel précise, à la mi-novembre, qu'un élève de 6ème sur 5 éprouve des difficultés, voire de grandes difficultés dans les matières principales : 27% en français, 32,5% en mathématiques ; cela suite aux évaluations du début de l'année scolaire.

Souhaitant que cette situation s'améliore, il parle de l'instauration de modules « de consolidation » et « d'approfondissement » pour ces élèves en classe de 6ème. Il évoque l'expérience menée dans des collèges de l'Académie d'Amiens avec les élèves en « situation de fragilité ». On parle de la « 6ème tremplin » avec l'intervention d'enseignants de l'école élémentaire et du collège. Ces expériences datent … de bientôt 50 ans... avec des réussites et des échecs.

Si l'on veut réformer le Collège, il y faut la volonté politique, clairement affirmée, d'organiser le Collège pour tous ; et bien sûr une solide formation des enseignants, et des moyens en conséquence. Mais l'obstacle principal sera sans doute l'opposition de certains parents, soucieux que leurs enfants ne pâtissent d'un « appauvrissement » de l'enseignement et des milieux réactionnaires, exigeant le retour de l'examen d'entrée en 6ème.

A suivre donc. Nous serons amenés à en reparler sans tarder.

DE TOUT UN PEU

## Bien cordialement à vous

La fin de nos messages connait une certaine uniformisation comme l'indique Clara Cini dans l'édition du journal Le Monde du 10 novembre dernier. Elle souligne que notre courriel pâtit d'une relative uniformisation de nos formules de politesse avec une prédominance du « cordialement « et de « bien à vous ». À cette uniformisation s'ajoute un certain affadissement. Ainsi, il est rappelé que l'adverbe « cordialement », apparu au XIVe siècle provient du latin « cor » signifiant « cœur » évoque plutôt un sentiment intense à l'instar d'expression comme « du fond du cœur » et « de façon bienveillante ». Au fil des siècles, l'expression a perdu de sa force pour ne marquer aujourd'hui qu'une forme de reconnaissance entre pairs. Par ailleurs, cet adverbe est utilisé en alternance avec « bien à vous » qui dénoterait plutôt une « posture désinvolte » selon Patrick Vannier, rédacteur au service du dictionnaire de l'Académie française. Ces deux formules ont remplacé petit à petit les « salutations distinguées » désormais désuètes. Elles finissent toutefois par s'éroder pour devenir un passage obligé où le sens disparait derrière les conventions. C'est pourquoi nous cherchons souvent à singulariser ces expressions, ainsi « cordialement » devient « bien cordialement » voire « très belle journée » ou encore « bon courage ». L'objectif est de faire en sorte que le destinataire se trouve touché, voire même flatté.

## Une hausse de salaire prévue pour les AESH

La loi de finances 2023 prévoit une augmentation salariale de 10 % pour les 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap ( AESH ). L'exécutif donnera un avis favorable à un amendement dans ce sens a annoncé Gabriel Attal.

## Le lycée pro déconnecté du monde de l'entreprise ?

Les propos régulièrement tenus par le président Macron soulignant la soi-disant déconnection du lycée professionnel de l'entreprise sont pour le moins à relativiser. Une circulaire rappelait par exemple en 2016 que la relation entre le lycée professionnel et l'entreprise s'appuie sur une tradition désormais ancienne. Pour exemple, on peut citer le partenariat établi depuis 2007 entre l'Éducation Nationale et Stellantis (ex PSA ) et qui a permis l'ouverture d'Écoles des métiers de l'automobile dans 50 établissements. Ce dispositif permet aux élèves dès la seconde de faire des stages dans les garages du groupe Stellantis et débouche sur deux conventions : l'une pour l'obtention du Bac, l'autre avec Stellantis permettant l'obtention du label de formation. En entreprise, les élèves perçoivent une gratification de 15 % du SMIC. En plus des cours classiques, les élèves bénéficient par ailleurs de 40h de formation technique spécifique et 10h d'information à l'orientation.

## Les résultats aux évaluations nationales de la rentrée 2022 sont stables et montrent également que les élèves les plus faibles réduisent l'écart.

Les évaluations nationales de CP, CE1 et de 6e réalisées dans les classes à la rentrée 2022 diffusées le 25 novembre par le ministère de l'Éducation Nationale montrent que les écarts entre les élèves les plus défavorisés et les élèves hors éducation prioritaire continuent de se réduire. Les résultats sont globalement stables sur toutes les compétences évaluées dans les trois niveaux à l'exception du français en CE1 et en 6e où le niveau se dégrade légèrement. Sur certaines compétences en français notamment, les élèves de REP+ sont ceux qui ont le plus souffert du confinement. En mathématiques, les écarts se sont également réduits en CP. Selon le directeur général de l'enseignement scolaire, Edouard Geffray, cela résulte du dédoublement accéléré des grandes sections en REP+ qui conforte cette évolution. Pour les élèves de 6e, une baisse assez sensible des compétences en français se fait sentir. Un point est toutefois jugé encourageant, c'est la progression en « fluence », c'est-à-dire le nombre de mots qu'un élève est capable de lire en une minute. La direction de l'enseignement y voit l'effet d'un effort pédagogique dans les classes.

## La nomination de Pap Ndiaye comme ministre de l'Éducation nationale et de Rishi Sunak comme premier ministre au Royaume-Uni ont donné lieu à des réactions bien différentes !

Dans une chronique du journal Le Monde parue les 13 et 14 novembre 2022, Philippe Bernard fait état de la lapidation verbale dont l'historien a été victime à l'issue de sa nomination. Ses positions à la fois universalistes et sensibles aux discriminations ont été caricaturées, falsifiées et son attachement à la République mis en cause avec violence. C'est son prétendu rapport à la race qui a été stigmatisé. Pour ses détracteurs, être de père sénégalais et de mère française relevait de l'offense. Marine Le Pen a qualifié sa nomination de « choix terrifiant » !

À l'inverse, celle de Rishi Sunak, britannique d'origine indienne comme premier ministre du Royaume Uni a été bruyamment fêtée. Qu'un hindou revendiqué prenne les rênes et le pays se félicite de sa capacité à s'ouvrir au monde. Il faut dire que ce dernier est multimillionnaire, époux d'une riche héritière et ultra libéral.

Côté britannique, la diversité est affichée comme un but en soi quitte à gommer les clivages de classe. Côté français, l'idéal universaliste républicain a du mal à mettre en pratique l'objectif de diversité et à reconnaître le vécu singulier des minorités et leur droit à la réussite.

## Les enfants ont droit au respect de leur intimité

Dans son dernier rapport, Claire Hédon, Défenseure des droits se penche sur la question de la vie privée des enfants. Elle s'inquiète notamment de l'entretien et de la configuration des toilettes scolaires. Elle épingle notamment l'entretien des sanitaires et leur configuration qui en font de « véritables repoussoirs, voire des zones de non-droit ». Elle recommande aux collectivités territoriales de « rendre prioritaire » leur rénovation.

Après une concertation engagée en 2021, le ministère de l'Éducation a élaboré un guide d'aménagement qui a été communiqué aux collectivités locales qui gèrent le bâti scolaire. Certaines collectivités se sont appuyées sur ce guide mais aussi, à l'instar de la ville de Rennes sur les travaux d'Édith Maruéjouls directrice du bureau d'études l'ARObE. Celle-ci préconise par exemple des toilettes mixtes organisées par tranche d'âge. La défenseure des droits a par ailleurs demandé de généraliser les distributeurs gratuits de protections périodiques et de mettre des poubelles dans les cabines pour les jeter.

Outre la question des sanitaires, Claire Hédon pense qu'il y a une sous-estimation de la dangerosité des réseaux sociaux. Elle table sur l'éducation et sur la sensibilisation des parents, des enfants et des professionnels et préconise l'organisation systématique de modules d'éducation au numérique à destination des élèves.

## La révolte iranienne : un soulèvement profond qui s'inscrit dans la durée

Déclenchée le 17 septembre dernier suite à la mort de Mahsa Amini arrêtée et brutalisée par la police des mœurs, les rassemblements et actes de protestation se poursuivent en dépit d'une répression qui a occasionné plus de 300 morts à ce jour.

Une enquête réalisée par le journal Le Monde (édition du 4 novembre) fait le point sur les réactions des intellectuels, écrivains et blogueurs iraniens vivant dans le pays ou en dehors. Elles soulignent toutes le fait que cette révolte est portée par la génération des 15-25 ans, forte d'une colère transmise de femme en femme depuis plusieurs années. Cette génération n'a aucune mémoire directe du renversement de la monarchie. Elle se dresse au sein d'un espace politique saturé d'interdits religieux et d'emprises sur les corps. Selon ces intellectuels, le pouvoir est rongé de l'intérieur et fatigué, avec des meneurs cacochymes ivres de violence. Par ailleurs, celles et ceux qui défilent dans la rue appartiennent à différentes classes sociales (étudiants, ouvriers, agriculteurs) auxquelles se joignent pour la première fois des minorités : Kurdes, Baloutches, Azéris, Arabes ….

Contrairement à ce qui s'est passé en 2009, les manifestations sont nombreuses et mobiles plutôt que centrales et massives. Un consensus apparaît : la société iranienne aspire désormais à la démocratie et elle le fait de façon créative. Chacun a conscience que le combat risque d'être long mais, comme l'indique Leily Nezami de Téhéran « Nous ne sommes plus seuls, tout le monde sait qu'il n'est pas possible que ce gouvernement survive longtemps, tôt ou tard il tombera, et ce bonheur sera le plus grand bonheur de notre vie. »

## Violences conjugales : autrefois encouragées, aujourd'hui inacceptables

Dans un article particulièrement étayé du Monde du 26/11/2022, la journaliste Anne Chemin évoque l'évolution des violences conjugales du Moyen-Âge à nos jours. Ainsi, au Moyen Âge, la « correction » des femmes par leur mari est non seulement un droit mais un devoir. « À l'époque, les chefs de famille ont le devoir de corriger par les coups, tous ceux qui vivent sous leur toit, les domestiques, leurs enfants mais aussi leurs épouses. « On ne conçoit pas l'éducation sans violence » souligne Isabelle Lucet dans « Le dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir « ( PUF ).Les maris qui ne savent pas « tenir » leur femme font l'objet de rituels festifs et punitifs. Il faudra attendre le siècle des lumières pour que le regard sur le devoir de correction commence tout doucement à changer. En 1792, la loi institue pour la première fois un mariage civil fondé sur le consentement mutuel et autorise le divorce. Cette éclaircie est de courte durée puisque dès 1804, le code Napoléon consacre la toute-puissance du mari et proclame que son épouse lui doit « obéissance ». Le divorce est d'ailleurs supprimé en 1846. Pour autant, la suprématie du mari n'instaure pas le droit de correction mais à cette époque les violences conjugales ne soulèvent pas de réprobation sociale. La justice pénale ne peut d'ailleurs pas s'immiscer dans le sanctuaire familial. Il faudra attendre la fin du XIXe pour que la tolérance sociale envers les violences commence à reculer. La priorité des féministes au début du XXe siècle est l'obtention des mêmes droits civils et politiques que les hommes. La lutte contre les violences conjugales n'est pas à ce moment mise en avant. Les militantes estiment que les violences conjugales sont liées à la misère sociale et que le combat contre la pauvreté résoudra ce problème. Les féministes des années 1970 se désintéressent du combat pour l'égalité des droits. Elles attaquent surtout le patriarcat comme une aliénation globale qui assujettit toutes les femmes. Elles considèrent que le privé est politique et vont donc s'intéresser aussi aux violences dans le couple. C'est ainsi qu'en 1978, SOS Femmes alternatives ouvre à Clichy le premier centre d'hébergement pour femmes battues. Ce type d'action sera initié par différents groupes féministes. Au début du XXIe siècle, la bataille politique et idéologique contre les violences conjugales est gagnée, chacun réalise enfin que ces brutalités sont infiniment plus répandues qu'on ne le croyait et qu'elles touchent toutes les classes sociales. Les pouvoirs publics se mobilisent désormais, y compris au plan international comme le montre la déclaration de l'Assemblée Générale de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993.

Tout cela n'a évidemment pas mis fin aux violences conjugales, mais cette mobilisation a fait de ces gestes qui pendant des siècles avaient été jugés banals, voire légitimes une anomalie profondément réprouvée par la société.

Le CDAL 44 défend les valeurs de la République

**https://www.cdal44.info**

CDAL 44

Comité Départemental d'Action Laïque

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION LAÏQUE 44
DES VALEURS À PROMOUVOIR

## L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ : DES FONDS PUBLICS ET UN TABOU POLITIQUE.

**C'est ce que titre le journal Le Monde le 9 novembre 2022.**

**Le principe :** la liberté du choix de l'instruction à l'école est protégée par une décision du Conseil Constitutionnel (1977) qui l'a définie comme le principe fondamental reconnu par les lois de la République. Il est donc institutionnellement impossible d'obliger les parents à inscrire leurs enfants dans une école publique plutôt que dans une école privée.

**Le financement de l'enseignement privé.**

Il est régi, pour les établissements sous contrat, par la loi de décembre 1959 (dite loi Debré) qui prévoit que les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par l'État et les collectivités territoriales, en échange d'obligations (respect des programmes, accueil des élèves de toute origine et de toutes convictions...). Les enseignants privés sont des agents publics. La dépense publique pour l'enseignement privé (essentiellement catholique) obéit à une répartition en proportion de la part des élèves scolarisés (elle est estimée depuis 1959 à une proportion de 80% pour le public et 20% pour le privé au niveau national ; ce qui est plutôt avantageux pour le privé).

Pour autant, la **dynamique budgétaire** actuelle est **plus favorable au privé**, au gré des réformes : ainsi la loi Carle (2009) étendant la contribution des collectivités aux écoles scolarisant des enfants en dehors de la commune de résidence, la loi Blanquer (2019) assurant des aides désormais obligatoires des collectivités locales aux écoles maternelles privées.

**Quelle attractivité de l'enseignement privé ?**

Elle répond à « la volonté de choisir » qui semble croître avec les générations de nouveaux parents : choix géographique, performances, même si celles-ci sont souvent discutables, « Mais c'est surtout le désir de l'entre-soi » qui motive les parents des classes moyennes et supérieures, au risque de porter atteinte à la nécessaire mixité scolaire, gage de l'apprentissage de la vie en société.

L' « entre-soi » de l'enseignement privé est à l'ordre du jour, depuis que le ministère a publié, il y a quelques semaines, l'Indice de position sociale de chaque établissement scolaire de France, public et privé. (pour l'année scolaire 2020-2021). Cet outil révèle la concentration des élèves issus de milieux favorisés dans les établissements privés, notamment à partir du collège. Cette ségrégation est surtout marquée dans les grandes villes.

**Et l'on reparle du passé**

Force est de constater que dans certaines régions, en France, dont les Pays de Loire, la « guerre scolaire » a opposé pendant plus d'un siècle les tenants de l'École Laïque et les religieux, avant d'être ravivée en 1984. Un souvenir traumatique pour les milieux laïques puisque le « service public unifié et laïque de l'Éducation Nationale », promesse des partis de gauche, était abandonné... Abandonnée aussi la soumission des écoles privées à la carte scolaire, déjà à l'époque jugée difficile.

40 ans plus tard, il nous faut encore dénoncer la partition des jeunes, souvent, entre établissements publics et privés.

**Une concurrence à armes égales**

Pour certains, engagés politiquement, il pourrait devenir intenable de refuser de lever le tabou : la pression des inégalités sociales et scolaires va se renforcer, et l'enseignement privé ne pourra y résister ...

Du reste, les responsables de l'enseignement privé en conviendraient ! « L'entre-soi n'est pas quelque chose de souhaitable, déclare le secrétaire général de l'enseignement catholique récemment, affirmant que tout est fait pour y remédier ». (L'expérimentation de contrats locaux d'accompagnement concernerait 10 établissements privés accueillant des élèves défavorisés cette année, pour la France entière, d'après le Monde)

Pour nous, cette entreprise est difficile à mettre en œuvre dans une région où l'enseignement privé est aussi présent.

**La position de l'Éducation Nationale**

Le ministre indique faire de la mixité sociale une priorité, mais tout en refusant d'ouvrir le débat sur les financements de l'école privée. Il propose (à nouveau) la possibilité d'attirer dans le public les élèves des catégories sociales moyennes et supérieures en offrant des programmes d'excellence ». (Les « systèmes », déjà expérimentés, ont vite trouvé leurs limites...).

Le ministre entend également que l'enseignement privé sous contrat... participe aussi de cette « mixité scolaire » (Nous apprécions mieux ce terme).

Contacté au sujet de l'Indice de position sociale des collèges, l'entourage du ministre affirme « que des mesures permettant de favoriser cette plus grande mixité scolaire seront précisées dans les prochaines semaines ».

A suivre donc, mais il nous faudra être très attentifs à l'efficience de ces mesures et notamment qu'elles ne soient pas l'occasion pour l'enseignement privé de bénéficier de nouvelles aides financières...

**La situation en Loire-Atlantique**

En comparaison avec les grandes agglomérations françaises (et leur département), Nantes est celle où le poids de l'enseignement privé, dans les collèges, est le plus fort, même si le public a regagné progressivement du terrain depuis 50 ans, mais surtout dans les écoles. On enregistre 59% des élèves des collèges dans le public, pour 41% dans le privé. (Lyon et Lille, 67% pour le public, 33 pour le privé). Dans ce contexte, la ségrégation est surtout marquée dans les villes (Nantes, St Nazaire, La Baule, Châteaubriant...).

Dans les cantons ruraux, où parfois le collège privé joue le rôle d'établissement de proximité (Derval, Riaillé, St Gildas, St Père en Retz...), la prédominance des élèves issus des milieux favorisés est moins forte.

Mais les collèges privés ont un fort recrutement, malgré la création d'une douzaine de collèges publics par le Département, depuis 15 ans.

Novembre 2022